

Programme de formation

«PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS»

OBJECTIFS GENERIQUES DE LA FORMATION

SAVOIR CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

COMPRENDRE LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES LIEES A L'EVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS/CONSTRUIRE UNE METHODOLOGIE DE PREVENTION ADAPTEE A LA SITUATION ET AUX
SPECIFICITES DE L'ENTREPRISE

➤ ETRE CAPABLE EN INTERNE DE CONDUIRE L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
CONFORMEMENT AU DECRET DU 05 NOVEMBRE 2001. SAVOIR REDIGER LE DOCUMENT UNIQUE.

CONTENU

Jour 1 : LA LEGISLATION ET LA REGLEMENTATION

- Comprendre l'origine du décret
- Connaître les points-clés

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES RISQUES

- Choix et implication des acteurs
- Exemple de méthode
- Utilisation des données internes
- Les différentes étapes
- La communication et diffusion du document

Jour 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

- Apprentissage d'un outil d'identification
- Classification des risques
- Check-list des causes, conséquences et moyens de prévention.
- Application à son entreprise : travail à préparer pour la 2ème demi-journée

CONSTRUIRE SON DOCUMENT UNIQUE

- Evaluation pas-à-pas
- Programme d'Action des mesures de prévention
- Gestion des mises à jour

METHODES PEDAGOGIQUES : SESSION EN MODE PRESENTIEL EN INTER OU INTRA, DANS VOTRE ENTREPRISE. Exposés et échanges, exercices, mises en situation.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES : Supports powerpoint, documents de référence, exposés et échanges, exercices, mises en situation réelle, bibliographie en ligne.

PUBLIC VISE : Direction, encadrement, référent ou animateur sécurité, HSE, QSE, QVT

ANIMATEUR : Consultant Formateur spécialisé en santé-sécurité au travail, IPRP

DUREE : 2 jours non consécutifs , soit 14 heures pour le groupe de stagiaires

CONDITIONS D'ACCÈS DU DISPOSITIF : accès permanent sur demande tout au long de l'année civile.

PRÉ-REQUIS : Etre en poste de travail confronté à la démarche de prévention des risques professionnels – pas de pré-requis de compétences

MODALITES D'EVALUATION : Initialisation de la rédaction du Document Unique sur au moins une situation de travail ou unité de travail.

SUIVI ADMINISTRATIF : A la fin de la formation, une attestation de fin de formation est remise à chaque participant, ainsi qu'une attestation de présence au commanditaire et/ou service financeur.